



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Lundi 17 février 2020]

Date de la convocation

11 février 2020

Date d'affichage

18 février 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 31

Présents : 25

Procurations : 1

Votants : 26

Patrice GAUSSERAND, Maire, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Monique GUILLE, Alain SORIANO, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Lahcene BAAZIZ, David AMALRIC, Eric PILUDU, Christelle HARDY, Martine BOISSIERE, Laurent SQUASSINA, Aurélie TREILHOU, Jean BATAILLOU, Michèle RIEUX, Paul-François COLLIN, Chantal CAUSSE, Marie-Françoise BONELLO, Marie-Christine BOUTONNET, Thomas DOMENECH, Bernard BARTHE, *Conseillers*

**Absents et représentés :** Pierre COURJAULT-RADE,

**Absents :** Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Françoise BONNET, Maxime BARBAOUAT, Philippe PILLEUX

**N° 012/ 2020**

*Secrétaire de séance : Martine Souquet*

**OBJET DE DELIBERATION : Demande de subvention pour la restauration du rempart du jardin du Muséum d'histoire naturelle Philadelphie Thomas de Gaillac**

Monsieur le Maire sollicite une aide financière auprès de l'État, du Conseil Régional Occitanie Pyrénées/Méditerranée et du Conseil Départemental du Tarn pour la restauration du rempart du jardin du Muséum d'histoire naturelle Philadelphie Thomas – commune de Gaillac (Tarn – Occitanie – France).

La commune de Gaillac souhaite restaurer rapidement une partie du rempart du jardin du Muséum d'histoire naturelle Philadelphie Thomas, un élément du patrimoine aujourd'hui menacé pour lequel des dispositions en termes de sécurité ont déjà été prises.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention aux meilleurs taux possibles auprès de l'État (DETR), du Conseil Régional Occitanie Pyrénées/Méditerranée (contrat Région-Agglomération) et du Conseil Départemental du Tarn pour la conduite de cette opération et selon le plan de financement suivant :

Montant de l'opération : 123 745 € H.T.

Subvention État (DETR)	(25 %)	30936,00 €
Subvention Conseil Régional	(25 %)	30936,00 €
Subvention Conseil Départemental	(20%)	24749,00 €
Ville de Gaillac	(30%)	37124,00 €

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget 2020.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental le concours financier mentionné ci-dessus,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 18 février 2020

Le Maire

Patrice GAUSSERAND

Accusé de réception en préfecture  
081-218100998-20200218-012-2020-DE  
Date de télétransmission : 18/02/2020  
Date de réception préfecture : 18/02/2020